

Valorisation paysagère et protection du Cap Fréhel

Le cap Fréhel incarne de nombreuses problématiques et réflexions abordées régulièrement dans la production paysagère sur les sites du Conservatoire du littoral. Les travaux mis en œuvre donnent l'état d'esprit et les outils adoptés sur les autres projets qu'a menés Alain Freyret pour le Conservatoire du littoral pour des aménagements destinés à des espaces naturels soumis à une très forte fréquentation et aux pressions qui en découlent. Dès 1979, le Cap Fréhel est identifié dans la stratégie d'intervention du Conservatoire du littoral. Le site appartient à la fois à la commune de Plévenon et au Conservatoire du littoral, établissement public qui a pour vocation de protéger les milieux et paysages naturels et de les ouvrir au public. En 2012, le Conservatoire du littoral acquiert le restaurant de la Fauconnière et un schéma d'intentions paysagères et muséographiques est réalisé par Alain Freyret, paysagiste, Franck Watel, scénographe et graphiste et Cécile Auréjac, interprète du patrimoine. En 2016, les parcelles des Phares et balises sont affectées au Conservatoire du littoral, accompagnées par l'acquisition en 2017 de quelques terrains communaux. Les travaux démarrent en 2017 et s'achèvent en 2019.

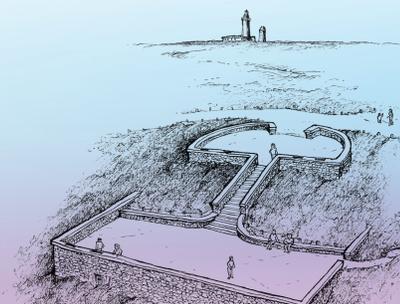
Le site bénéficie du cadre réglementaire des sites classés et de l'accompagnement éclairé de l'inspectrice des sites. Au départ de l'étude, le Grand Site de France n'en était qu'à la phase « Opération Grand Site ».

Le chantier du cap Fréhel en est le projet emblématique.



Photographie au portable par le chef de chantier du carnet du paysagiste où des croquis précisant la nature de certains travaux à réaliser ont été faits en direct pendant la réunion de chantier.

Nom du ou des territoires concernés) Cap Fréhel et rivages des Caps d'Erquy et Fréhel
Nom de la structure de maîtrise d'ouvrage Conservatoire du littoral
Nom de la structure de maîtrise d'oeuvre Alain Freyret, paysagiste concepteur
Nom et localisation de la réalisation concrète Cap Fréhel, commune de Plévenon - Cap Fréhel



L'ancien restaurant et les terrasses de la Fauconnière

Un restaurant était construit presque au bout de la pointe, en bord de falaise, juste devant le magnifique rocher de la Fauconnière dont il privatise le point de vue. Le bâtiment, même s'il possédait une architecture relativement intéressante était très mal placé. Rencontrant des problèmes d'assainissement lors de sa mise en vente, le restaurant est opportunément racheté par le Conservatoire du littoral et démolit. Pour en garder la mémoire, sa base en pierre est conservée avec la création de deux terrasses sécurisées. Des bas-reliefs modelés en béton teinté rose à texture fine, se rapprochant le plus possible du grès de Fréhel, sont imaginés en s'inspirant des bas-reliefs sculptés sur les boiseries de la salle d'honneur du phare. Ils permettent de rendre accessible l'information aux personnes mal voyantes. Ces bas-reliefs sont repris également dans les garde-corps en pierre de la terrasse de la corne de brume.



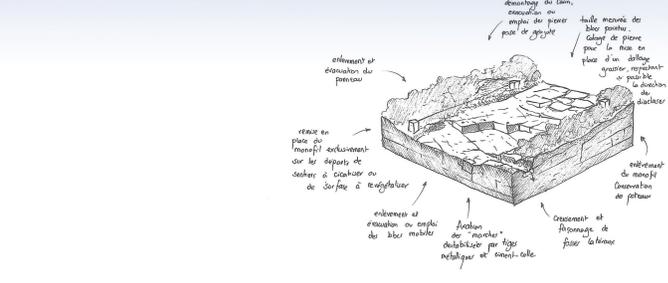
La renaturation de l'ancien stationnement au pied du phare

La décision de supprimer le stationnement situé au pied du phare est l'une des clefs du projet. Les éléments mobiliers sont supprimés, la chaussée bitumée est décroûtée et le bitume est découpé à la disceuse pour conserver des chemennements réguliers. Les toilettes enterrées situées au milieu de ce stationnement sont supprimées au profit de toilettes sèches sur le stationnement de la Teignouse, situé à l'entrée du site. Un modelage des terres en déblais remblais permet de casser la platitude de l'ancien stationnement en reprenant les orientations des rides et des dépressions liées à la géologie particulière du cap. Sans engrais, ni semis, ni arrosage, on laisse la végétation de la lande revenir naturellement. La terre de surface issue des déblais est épanchée pour enrichir le sol et surtout pour permettre que s'exprime la banque de graines contenue dans la terre. Sur une surface occupée par le stationnement, une petite cour close d'un muret servant de bancs est construite évoquant le dessin d'un enclos ayant existé au pied du bâtiment.

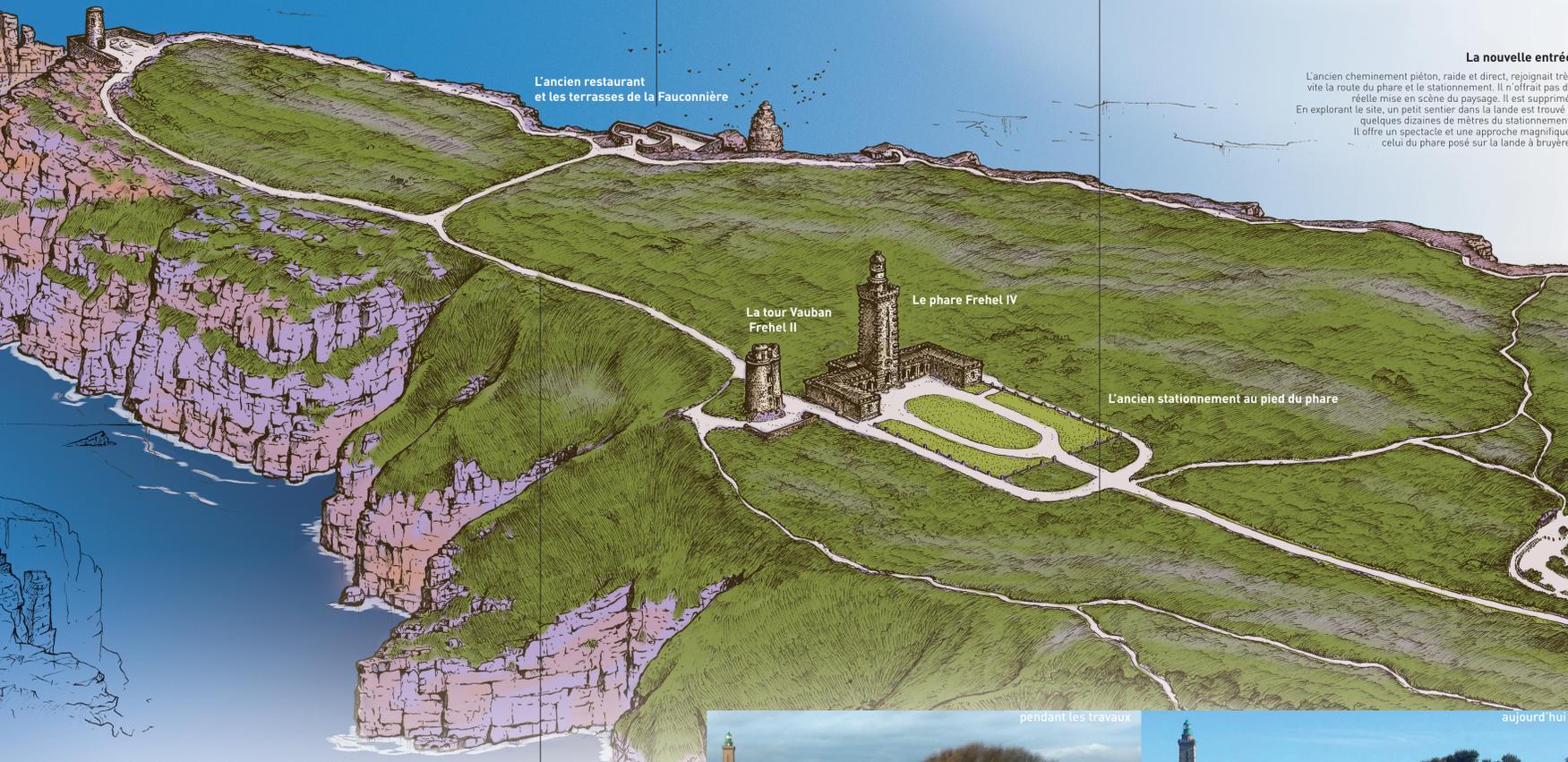


La cornue de brume

La cornue de brume se dresse à la place du premier phare, la tour des Malouins, bâti dès 1450. Elle constitue le but ultime de la promenade. Avant l'aménagement, c'était un site relativement dangereux. L'absence d'obstacle incitait quelques imprudents à s'avancer sur les dalles du bout de la pointe. Un muret garde-corps est construit pour rehausser le mur de soutènement dans une continuité de maçonnerie. Le sol de la terrasse avec ses dalles de pierre et de béton, malgré ses dénivelés est conservé, racontant l'histoire des différents édifices qui se sont succédé.



La cornue de brume



L'ancien restaurant et les terrasses de la Fauconnière

La tour Vauban Fréhel II

Le phare Fréhel IV

L'ancien stationnement au pied du phare



La nouvelle entrée

L'ancien cheminement piéton, raide et direct, rejoignait très vite la route du phare et le stationnement. Il n'offrait pas de réelle mise en scène du paysage. Il est supprimé. En explorant le site, un petit sentier dans la lande est trouvé à quelques dizaines de mètres du stationnement. Il offre un spectacle et une approche magnifique, celui du phare posé sur la lande à bruyère.

La nouvelle entrée

Le stationnement de la Teignouse

Le carrefour et la chicane



Le carrefour, la chicane et la signalétique

Le travail commence dès la route d'accès avec la pose d'une signalétique spécifique et illustrée. L'un des enjeux importants était de couper l'axe de circulation direct vers le phare en créant une chicane qui amène naturellement les automobilistes vers le stationnement en rendant secondaire la route du phare, qui, réduite en largeur se trouve plus adapté à une circulation douce.

Le stationnement de la Teignouse

Ce stationnement se niche dans un creux, ce qui le rend très peu visible depuis le sentier littoral et les sentiers du site. Il est légèrement agrandi pour obtenir, après suppression du parking du phare, une capacité légèrement inférieure par rapport aux deux stationnements initiaux. Les lignes de stationnement sont décalées pour reprendre la direction générale du relief des filons de lave et s'inscrire avec plus d'harmonie dans la structure naturelle du relief. Le mobilier utilisé pour séparer les lignes de stationnement et laisser la végétation gagner naturellement reste simple et sobre : quelques pieux, des ganivelles, des fossés de réception des eaux. Le sol des places de stationnement reste naturel et filtrant. Les poubelles sont supprimées. Les terres et déblais sont soigneusement mis de côté pour éviter tout apport extérieur de remblais et de terre végétale.



Les sentiers de la lande

Le réseau de petits sentiers de lande est simplifié. Les sentiers jugés dangereux, qui passent trop près du bord de falaise, sont colmatés. Les sentiers maintenus sont rendus à la fois plus confortables et plus étroits. La pose de monofil permet de soustraire des portions de lande au piétinement. De vieilles marches en bois sont remplacées par des pierres locales. Quelques passages dégradés du sentier nécessitent la mise en place d'un dallage grossier en grès monté à sec sans mortier. Un gros travail de nettoyage est réalisé en prenant grand soin de la végétation grâce à l'utilisation de petits engins. Le projet a consisté à enlever nombre de ces objets. Les produits inertes de ces petites démolitions servent aux fondations de l'extension du stationnement. C'est, dans l'ensemble, un projet qui agit plus par soustraction que par addition.